



N° AT 25-80

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation travaux
Rue du Mont Givre
Commune de Pougues-les-Eaux

LE MAIRE DE LA VILLE DE Pougues les EAUX,

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3

VU l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie.

VU la demande de l'entreprise électrique AGEN en date du 21 octobre 2025.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser ces travaux afin de permettre le remplacement du candélabre endommagé.

ARRÊTÉ

Article 1er : Le Maire autorise les travaux de terrassement par l'entreprise électrique AGEN rue du Mont Givre du lundi 3 novembre 2025 au 3 décembre 2025 de 8h30 à 17h30.

Article 2 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle livre I, 8^{ème} partie, la fourniture, la pose, la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise électrique Agen.

Article 3 : La circulation sera alternée manuellement suivant les besoins de l'entreprise. Des panneaux type AK5 seront prépositionnés en amont et aval du chantier.

Article 4 : L'entreprise s'engage à remettre à l'état identique la chaussée et abords utilisés pour le chantier.

Article 5 : L'entreprise est en charge de l'information aux riverains.

Article 6 : L'entreprise est seule responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 7 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera remise à :

- Entreprise électrique AGEN

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 22 octobre 2025

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'HÉRITÉ GÉNÉRAL



Villages d'avenir

